

CONDITIONS GÉNÉRALES

(v.2026.01)

Concernant la location de la maison de vacances Penthouse Feldberg, entre :

- Ad van Knippenberg / Penthouse Feldberg, ci-après dénommé le bailleur, et
- Le locataire principal (comme mentionné dans la réservation), ci-après dénommé le locataire.

1. Acceptation active des conditions générales

Le bailleur applique des conditions générales. Le locataire en a pris connaissance et confirme par e-mail au bailleur qu'il accepte ces conditions.

2. Email

Le bailleur est contractuellement tenu d'inscrire le locataire via un portail numérique pour toutes les taxes locales, la carte Hochschwarzwald et la carte Konus. Pour cette inscription, la fourniture de l'adresse e-mail du locataire est obligatoire ! Si le bailleur n'a pas reçu l'adresse e-mail lors de la réservation, le locataire doit l'envoyer immédiatement au bailleur.

3. Appartement

Le bailleur loue l'appartement pour un maximum de 8 personnes, enfants inclus. L'appartement est entièrement et hautement équipé. En saison hivernale, le locataire dispose de deux casiers pour stocker skis, snowboards et chaussures. Le locataire peut utiliser une machine à laver et un sèche-linge dans une buanderie commune. Les frais d'utilisation de cette buanderie sont à la charge du locataire.

N.B. : Les installations de l'hôtel Feldberger Hof ne sont pas accessibles aux locataires du Penthouse Feldberg.

4. Période de location

La période exacte de location est confirmée via le portail de réservation, à l'exception des réservations directes effectuées auprès du propriétaire. Pour ces réservations, le client reçoit cette confirmation directement du propriétaire. L'arrivée est possible à partir de 10h00. L'heure de départ est fixée au plus tard à 16h00.

5. Prix de location

Le prix exact de la location est confirmé par le portail de réservation, à l'exception des réservations directes effectuées auprès du propriétaire. Pour ces réservations, le client reçoit le prix exact de la location directement du propriétaire. Ce prix inclut toujours : la Hochschwarzwald Card, la carte Konus, les taxes de séjour, un place de parking, le linge de lit et les serviettes, le WiFi, la TV/Netflix, un lit bébé et une chaise haute, ainsi que le ménage de fin de séjour.

6. Paiement

Le paiement s'effectue via le portail de réservation, à l'exception des réservations directes effectuées auprès du propriétaire. Pour ces réservations, le client reçoit la facture du propriétaire et règle le montant facturé dans le délai de paiement imparti. Ce paiement s'effectue exclusivement par virement bancaire : toutes les informations nécessaires figurent sur la facture.

7. Caution

Si le client réside en dehors de l'UE, il doit verser un dépôt de garantie au propriétaire par virement bancaire avant son arrivée. Le propriétaire informe le client du montant de ce dépôt immédiatement après la réservation. Après le départ et le contrôle final, le client recevra le dépôt de garantie par virement bancaire, à condition que l'appartement soit laissé propre et balayé (y compris la vaisselle et les couverts), sans dommages, et que les trois jeux de clés ainsi que la carte de stationnement aient été remis.

8. Annulation

Les conditions d'annulation sont définies par le portail de réservation, sauf en cas de réservation directe auprès du loueur. Pour ces réservations, le propriétaire indique les conditions d'annulation sur la facture.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé pendant la période de location.

9. Code, clés et carte de stationnement

Le client reçoit deux jours avant son arrivée un code unique pour ouvrir la porte d'accès centrale du complexe d'appartements (à condition que le paiement ait été effectué).

Le client reçoit à son arrivée trois jeux de clés et une carte de stationnement pour une voiture dans le parking Saba.

Le client remet, lors de son départ, les trois jeux de clés ainsi que la carte de stationnement.

En cas de perte de la carte de stationnement, tous les frais de stationnement sont à la charge du client.

10. Obligation de diligence

Le locataire inspecte l'appartement à son arrivée pour vérifier sa propreté, sa complétude et l'absence de dommages.

Il doit signaler immédiatement toute anomalie au bailleur, de préférence avec preuve visuelle. Le locataire doit traiter l'appartement avec soin et signaler immédiatement toute détérioration survenue pendant la période de location.

11. Règlement intérieur

Les règles suivantes s'appliquent à l'appartement :

- Les animaux ne sont pas autorisés.
- Il est interdit de fumer.
- L'usage de bougies est interdit.
- Aucun objet de l'appartement ne doit être transporté vers un autre lieu.

Les règles suivantes s'appliquent dans l'immeuble :

- Entre 12h00 et 14h00 et après 22h00, aucune nuisance sonore ne doit être causée.
- Aucun objet (y compris skis et snowboards) ne doit être placé dans le couloir ou l'escalier.
- Il est interdit de manger, boire et fumer dans le couloir et l'escalier.

12. Surveillance

Le bailleur (ou son représentant : l'hôte local et le concierge de l'immeuble) a à tout moment le droit d'accès à l'appartement afin de veiller au respect de l'obligation de diligence et des règles internes. Le concierge veille au respect des règles dans l'immeuble. L'hôte local et le concierge sont autorisés à prendre des mesures, si nécessaire.

Tous les coûts découlant de ces mesures seront ultérieurement facturés au locataire. Le locataire doit payer le montant de la facture dans le délai imparti, uniquement par virement bancaire.

13. Départ

Si le client a laissé l'appartement propre (y compris les couverts et la vaisselle) et en bon état, et qu'il est prêt à partir, il appelle le bailleur. Le client laisse les trois jeux de clés et la carte de stationnement sur le plan de travail de la cuisine. L'hôte local vérifie après le départ si le logement, les clés et la carte de stationnement ont été laissés correctement.

14. Frais en cas de non-respect de la propreté, perte et dommages

La hôte locale vérifie l'appartement pour s'assurer de la complétude, de la propreté et de l'absence de dommages, et enregistre d'éventuels manquements au moyen d'images. Tout manquement est documenté par preuve visuelle. Les frais supplémentaires pour un appartement non rendu propre (y compris couverts et vaisselle), ainsi que la perte ou la détérioration des clés et cartes de stationnement, et la réparation des dommages causés au mobilier et à l'intérieur, seront intégralement facturés au locataire. Le locataire devra payer le montant facturé dans le délai imparti au bailleur, exclusivement par virement bancaire.

15. Modifications supplémentaires

Si nécessaire, le locataire et le bailleur peuvent modifier cette convention. Ces modifications ne seront valables qu'après confirmation mutuelle par e-mail.

16. Clause particulière

Dans les situations non couvertes par ces conditions générales, le droit allemand et européen s'applique.